

Stage « définition d'une doctrine de mise œuvre de la GEMAPI sur le bassin Célé – Lot médian et de la stratégie de communication associée »

Contexte

La prévention des inondations est un enjeu majeur à l'heure du changement climatique, alors que les conséquences du débordement des cours d'eau pourraient être de plus en plus problématiques. Des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI) ont été définis sur les communes situées dans les vallées du Lot et du Riou Mort, afin d'évaluer les zones pouvant subir des inondations et d'y instaurer des solutions techniques, juridiques et humaines pour y faire face.

De plus, les enjeux liés à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques se multiplient face au réchauffement climatique et à la crise de la biodiversité.

Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian (SmCLM), qui porte la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le compte des Communautés de communes et d'agglomération de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019, met en œuvre des programmes d'actions à l'échelle de son territoire.

Il lui convient de définir une stratégie reproductible à l'échelle de son bassin hydrographique tant pour la prévention des inondations que pour la gestion des milieux aquatiques. En parallèle, la mise en œuvre la GEMAPI sur le bassin Célé – Lot médian se traduit par l'instauration d'une taxe GEMAPI par les EPCI. Le Syndicat souhaite donc définir une stratégie de communication sur les enjeux gémapiens à l'échelle de son territoire.

Objectifs du stage

L'objectif de ce stage est d'une part de proposer une cartographie des priorités en terme d'enjeux et, d'autre part, de définir une doctrine d'intervention du syndicat sur sa compétence GEMAPI. En particulier, une clarification précise des enjeux de la GEMAPI sur les systèmes d'endiguement et les autres ouvrages (ouvrages écrêteurs, ponts limitants, cours d'eau busés, ...) devra être apportée.

Pour finir, en fonction des résultats de l'étude, une stratégie de communication sera proposée pour le grand public dans une optique de communiquer sur les enjeux du territoire et justifier l'instauration d'une taxe GEMAPI qui se généralise sur le territoire.

Missions

Synthèse bibliographique – prise en main du sujet, bibliographie (...), retours d'expériences sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur d'autres territoires métropolitains et synthèse des enjeux liés à la GEMAPI sur le bassin Célé – Lot médian.

Diagnostic cartographique – un état des lieux cartographique des ouvrages et digues sur le territoire du Syndicat mixte du bassin Célé – Lot milieux aquatiques sera dressé. Les couches cartographiques existantes (zones inondables, topographie, ...) pourront être exploitées.

Une synthèse des zones à enjeux milieux aquatiques sur le territoire du Syndicat mixte sera également établie.

Construction d'une doctrine de mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin Célé – lot médian
– il s'agira de proposer une doctrine d'intervention pour la mise en œuvre des actions liées à la prévention des inondations (système d'endiguement par exemple, ...) et pour la restauration des milieux aquatiques. Une analyse multicritères pourrait être proposée pour clarifier les niveaux d'intervention du syndicat et permettre de définir les enjeux juridiques, fonciers, techniques, ...des actions gémapiennes et celles qui pourraient être inscrites dans le futur SAGE du bassin du Célé.

Définition d'une stratégie de communication sur la GEMAPI

Les EPCI du bassin Célé – Lot médian mettent progressivement en place la taxe GEMAPI sur le bassin Célé – Lot médian. Il convient de proposer une stratégie de communication permettant de mettre en avant les enjeux de la GEMAPI et les actions concrètes qui en découlent.

Préparation et déroulement du stage – Etude théorique et cartographique au bureau (approche diachronique : comparaison des photographies aériennes anciennes et récentes, lien avec la Trame Verte et Bleue,...).

Rencontre des EPCI, des services de l'Etat et des partenaires financiers du Syndicat mixte

Vérifications ponctuelles de terrain ; rédaction de rapports ; préparation de supports de communication

Conditions

Durée : 6 mois à compter de février – mars 2022

Localisation : Figeac (46) ou Villeneuve (12), déplacements possibles sur le territoire du Syndicat et ponctuellement à l'extérieur (véhicule de service à disposition)

Rémunération : selon réglementation en vigueur

Le contexte lié à la crise de la Covid pourra nécessiter des adaptations.

Procédure de recrutement

CV et lettre de motivation à envoyer par courriel avant le 14 /12/2021 à :

Monsieur le Président du Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian (president@celelotmedian.com).

La sélection des dossiers sera suivie d'un entretien individuel par visioconférence.

Pour toute information, vous pouvez contacter Nicolas TOURNIER (Directeur-adjoint du SmCLm, n.tournier@celelotmedian.com, 05 65 11 47 56 – 06 76 94 54 61).

Profil recherché

Etudiant en bac+5 d'école d'ingénieur ou 2^{ème} année de Master en gestion de la ressource en eau, sciences de l'environnement, géomatique, écologie, aménagement du territoire et/ou géographie.

Savoir et savoir-faire :

- Connaissance des politiques de gestion de la ressource en eau et plus particulièrement des enjeux de la compétence GEMAPI ;
- Pratique du SIG (QGIS) et maîtrise des outils bureautiques (Pack Microsoft Office)

Savoir-être :

- Rigueur scientifique, esprit de synthèse
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Bonnes capacités d'adaptation et d'intégration dans une équipe